L’Argentine limite les achats de terres par des étrangers

19 janvier 2012

Le parlement argentin a adopté fin décembre 2011 une loi (« Proyecto de ley en revisión sobre régimen de proteccion al dominio nacional sobre la propiedad, posesion o tenencia de las tierras rurales«), **limitant la possession de terres agricoles par les étrangers à 15% de la surface totale et à 1000 hectares** pour chaque propriétaire étranger dans certaines zones particulièrement fertiles, notamment dans la région de la Pampa Humeda (centre). Il prévoit également la création d’un cadastre unique des terres rurales. La présidente Cristina Kirchner, réélue en octobre, en avait fait l’une des priorités de son second mandat.

La loi n’est cependant pas rétroactive. De plus, déterminer la nationalité d’une société est complexe car beaucoup d’investisseurs font l’acquisition de terres au travers d’intermédiaires locaux sous des formes juridiques très diverses, ou encore se contentent de louer des terres.

Selon un récent rapport de la FAO, **10% des terres agricoles argentines seraient déjà détenues par des étrangers**. Juste avant ce vote, le plus grand laitier du Moyen-Orient, Almaraï Company, venait d’acquérir la société argentine Fondomonte pour 83 millions de dollars US. Par cette transaction, il prenait possession de 12.300 hectares de maïs et de soja en Argentine pour nourrir ses vaches laitières et ses volailles.

Voir aussi :
http://veilleagri.hautetfort.com/archive/2011/12/07/nouveaux-modeles-d-entreprises-agricoles-en-argentine.html